

Commission Départementale des officiels du 77



Mémento de l'arbitre

Vérifications des licences

- Les arbitres doivent vérifier la liste des joueurs et entraîneurs avant de début de la rencontre (trombinoscope papier ou numérique)
- En cas d'absence de la liste :
 - Pièces officielles : Carte d'identité /
 Permis de conduire / Carte de scolarité /
 Pass navigo / Passeport / Carte de séjour
 / Carte professionnelle
 - Elles peuvent être présentées de façon numérique
 - Indiquer dans la case de licence « LNP »
 - Une réserve devra être inscrite au dos de la feuille pour la non présentation de la licence
- Rappel: « Par sa signature de la feuille de marque, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis

Réserve

- Elle concerne : le terrain / le matériel / la qualification ou le droit de jouer d'un joueur
- Elle est posée par le capitaine en titre / l'entraîneur (si mineur) / les arbitres
- Elle doit être posée avant le début de la rencontre (terrain / matériel) / pendant la rencontre pour la qualification d'un joueur absent au début de la rencontre
- Elle est inscrite dans la rubrique « réserves »
- Elle est écrite par le **1**^{er} **arbitre** (l'arbitre ne peut pas refuser d'inscrire une réserve)
- Elle est **signée** par
 - Les deux arbitres
 - Les deux capitaines en titre (ou entraîneurs dans le cas de mineur)

Forfait

- Il y a forfait **30 minutes** après l'heure fixée pour le début de la rencontre
- Quand?
 - Une équipe absente ou qui n'est pas en mesure d'aligner 5 joueurs prêts à jouer

Incident avant la rencontre

- Une équipe dont ses actions empêchent la rencontre de se jouer
- Une équipe refuse de jouer malgré les demandes de l'arbitre

Incident pendant la rencontre

- Le forfait est déclaré par la commission sportive
- Cas particuliers
 - Retard d'une équipe pour des raison indépendantes de sa volonté (transport en commun)

Fautes techniques / disqualifiantes (sans rapport)

- Elle sera nominative (sauf technique banc) et sera inscrite au dos de la feuille avec un motif
- Faute technique joueur : T1 (1 LF)
- Faute technique entraîneur : C1 (1 LF)
- Faute technique banc : B1 (1 LF)
- Faute disqualifiante : D2 (2LF + possession)

- Un joueur est disqualifié pour la rencontre quand :
 - 2 fautes antisportives
 - 2 faute techniques
 - 1 faute antisportive + 1 technique
 - 1 faute disqualifiante
- Il sera alors exclu du jeu = vestiaire ou extérieur du gymnase



Commission Départementale des officiels du 77



Mémento de l'arbitre

Fautes disqualifiantes

- La faute disqualifiante sera **nominative et inscrite** au dos de la feuille avec un motif succin
- La partie « avec rapport » sera alors entourée
- Les arbitres et les deux capitaines en titre devront signer le dos de la feuille de marque (en cas de refus, le consigner sur la feuille)
- Les rapports devront être rédigés par :
 - Les deux arbitres
 - Les OTM
 - Le délégué de club
- Le 1^{er} arbitre invitera les capitaines, les entraîneurs ainsi que le licencié concerné à établir et adresser un rapport à la commission de discipline
- Le rapport doit être :
 - Circonstancié
 - Personnalisé
 - Manuscrit
- Le 1^{er} arbitre conserve les rapports et la feuille, il devra les transmettre à la commission de discipline sous 24h

Incidents

• Un incident concerne tout ce qui perturbe le déroulement normal d'une rencontre :

Joueur / spectateur / matériel ...

- Lorsque des incidents, de quelque nature que ce soit, sont constatés à l'occasion d'une rencontre qu'elle soit arrêtée définitivement ou non l'arbitre est tenu de :
 - Consigner les faits sur la feuille de marque
 - D'en aviser les officiels et capitaines des deux équipes
 - De faire contresigner les capitaines et le 2ème arbitre
- Les rapports devront être rédigés par :
 Les deux arbitres / les OTM /le délégué de club
- Le rapport doit être :

Circonstancié / Personnalisé / Manuscrit

- Le 1^{er} arbitre conserve les rapports et la feuille, il devra les transmettre à la commission de discipline sous 24h
- Le 1^{er} arbitre **invitera** les capitaines, les entraîneurs ainsi que les personnes concernées à établir et adresser un rapport à la commission de discipline

Réclamation

- Une réclamation concerne une erreur supposée des officiels (arbitres et OTM) dans l'application du règlement officiel
- Elle est posée par le capitaine en jeu ou l'entraîneur
 - Au 1^{er} ballon mort et chrono arrêté
 - Immédiatement si le ballon est mort
- Au moment du dépôt, le 1^{er} arbitre doit inscrire :
 Temps / Score / Capitaine en jeu
- A la fin de rencontre la réclamation doit être confirmée dans les 20 minutes
- L'équipe réclamante :
 - Devra remettre un chèque de 80 € au 1^{er} arbitre (à inscrire sur le feuille)
 - Dicter la réclamation au 1^{er} arbitre
 - Signer le verso de la feuille
- Le 1^{er} arbitre devra ensuite :
 - Faire signer le capitaine en jeu de l'équipe adverse (prise d'information)
 - Faire rédiger un rapport aux OTM, délégué de club et 2^{ème} arbitre
 - Inviter le capitaine adverse à faire un rapport
- Le club réclamant devra la valider = chèque 120 €